

ANNEXE I

Orchestre Philharmonique de Radio France Concours pour une 1ère trompette solo

DATE DU CONCOURS : Lundi 16 décembre 2024

EMPLOI OFFERT : Un poste de 1ère trompette solo pour l'Orchestre Philharmonique de Radio France

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : Dimanche 1er décembre 2024 (Date du courriel faisant foi)

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE (Barème au 1er mai 2017) 60 967,68 € puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien

DATE DE PRISE DE FONCTION : A convenir

ANNEXE II

PROGRAMME

Orchestre Philharmonique de Radio France
Concours de 1^{ère} trompette solo
16 décembre 2024

1er Tour (derrière paravent) :

- **Trompette en Si b (à palettes ou à pistons) :**
- HAYDN, Concerto per il clarino, 1^{er} mouvement avec cadence – (avec accompagnement de piano).

Trait d'orchestre :

- **Trompette à palettes en Sib ou Ut :**
- BEETHOVEN, Ouvertures de Leonore 2 et 3 – extraits - trompette sur la scène - jouer une seule fois chaque sonnerie.

2ème Tour (sans paravent) :

Ordre d'exécution au choix du candidat

- HONEGGER, Intrada - (avec accompagnement de piano).

Traits d'orchestre :

- **Trompette à pistons :**
- RAVEL, Concerto en Sol - 1^{ère} exposition

Finale :

Ordre d'exécution au choix du candidat

Traits d'orchestre :

- **Trompette à pistons :**
 - **STRAVINSKY**, Petrouchka (version 1947) – de 133 à 139 - de 149 à 151 - de 265 à la fin.
 - **MOUSSORGSKY / RAVEL**, Tableau d'une exposition – Début jusqu'à 2 – de 58 à la troisième mesure de 60.
 - **BARTOK**, Concerto pour orchestre – 211 à 244.
- **Trompette sib (à palettes ou piston) :**
 - **CHOSTAKOVICH**, Symphonie n°8 – 3ème mouvement, de la mesure 280 à la mesure 350
- **Trompette à palettes en Ut ou Si b :**
 - **STRAUSS**, Eine Alpeinsinfonie – 67 à 71 – de 75 à 76.
 - **MAHLER**, Symphonie n°5 – début jusqu'à 2 – 12 à 14.
 - **WAGNER**, Parsifal – début jusqu'à 3.
 - **FRANZ SCHMIDT**, Symphonie n°4I – début jusqu'à 1.
- **Bugle ou Posthorn:**
 - **MAHLER**, Symphonie n°3 – 3ème mouvement (partie posthorn) – de 13 à la troisième mesure de 15.

INFORMATION

- Le choix des œuvres et des traits d'orchestre par tour sera déterminé par le jury le jour du concours.
- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le-la candidat-e. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.